

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 24/04/2018

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Une autre vie s'invente ici

Délibération **2018 BS 79** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – ANIMATION 2018-2021 DU SITE NATURA 2000 : « ADRETS DE MONTJUSTIN – LES CRAUX – ROCHERS ET CRETES DE VOLX » DIT DU « LUBERON ORIENTAL » FR 9301542

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI

Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés :

Jacqueline COMBE

Paule DAPRES

Mireille BOR

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Stéphane SAUVAGEON

Pierre FISCHER

Noëlle TRINQUIER

Fabienne ELLUL

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011 approuvant le document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR9301542 "Adrets de Montjustin - Les Craux - Rochers et crêtes de Volx" ;

Considérant la décision des collectivités en date du 20 mars 2018 désignant le Parc naturel régional du Luberon animateur du site ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'animation de la politique Natura 2000 sur le site susvisé.
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant comme suit :

Site	Durée	Montant	Plan de financement
FR9301542 Adrets de Montjustin - Les Craux - Rochers et crêtes de Volx	3 ans du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021	75 000,00 € (½ ETP par an)	53 % FEADER 39 750,00 € 38 % Etat 28 200,00 € 9 % participation Parc (ingénierie) 7 050,00 €

- **DECIDE** l'inscription de ces dépenses au budget ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageement automatique des crédits ;
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER ;
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Dominique SANTONI